

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 4

Artikel: "Une petite catastrophe...!"
Autor: Barben, Max / Cruisus, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des expériences négatives avec les insignes officiels

«Une petite catastrophe...!»

hwm. L'enquête relative aux insignes de fonction n'est pas restée sans de considérables échos. Nous avons déjà fait état en résumé de quelques opinions dans notre article principal. Mais nous souhaitons encore donner la parole à deux personnes qui jettent un regard critique sur les insignes de fonction actuels. Malheureusement, nous ne disposons pas de place en suffisance pour publier d'autres prises de position.

«Lors du grand exercice «casse-noisettes» que nous avons réalisé en commun avec l'armée, nous avons dû constater qu'il n'était pas possible de travailler sans revêtir des insignes de fonction. A l'époque, je me suis renseigné auprès de l'Office cantonal de la protection civile pour savoir si et le cas échéant dans quel délai rapide des insignes de fonction pourraient être fournis. On répondit négativement à ma question en alléguant que la Confédération n'avait pas les moyens financiers à cet effet.

Voilà pourquoi j'ai demandé à notre commission de protection civile de bien vouloir faire équiper nos OPL d'insignes de grade analogues à ceux des pompiers et de l'armée.

Je me fondais à cet égard sur un exposé du cdt de corps Zumstein, chef de l'Etat-major général, qui avait en son temps, à Zurich exprimé le vœu que la protection civile ne fasse pas cavalier seul en matière d'insignes de grade.

La petite différence par rapport aux insignes de grade militaires réside en ce que nos chevrons et nos galons se portent en blanc sur les passants d'épaule. Or, la Confédération a fait des propositions à ce sujet peu de temps après que nous eumes acheté nos insignes de grade (pour le prix de Fr. 4000.-). Je dirais que cela constitue une petite catastrophe!

Cela étant, depuis que nous portons des insignes de grade, nous avons été en contact avec l'armée déjà à plusieurs reprises et nous n'avons enregistré que des réactions positives.

J'espère que nous pourrons continuer à porter ces insignes qui sont beaux et pratiques. J'aime à croire que la Confédération elle-même pourra prendre une décision courageuse allant dans cette direction.»

Max Barben, CL rempl.
Wallisellen

«Je considère comme fondamentalement positif qu'il ne vous soit pas indifférent de savoir comment les insignes de fonction, créés et introduits par l'Office fédéral de la protection civile, ont été reçus au sein des organisations de protection civile. Le fait que vous enquêtiez sur les expériences enregistrées avec les nouvelles pattes d'épaule me conduit à supposer que certaines «déclarations» négatives sont déjà parvenues à vos oreilles.

C'est à l'occasion d'un exercice d'état-major OPL de Wohlen-Waltenschwil-Büttikon-Uezwil, que nous avons pu mener une enquête. Sur douze personnes questionnées, parmi lesquelles le chef local et le chef du service de la protection civile, il ne s'en est trouvé aucune pour exprimer un avis positif sur les nouvelles épaulettes. La plu-

part des personnes questionnées ont déclaré que les nouveaux insignes de fonction étaient incompréhensibles, illogiques et «étranges» aux yeux de la troupe. Je ne peux personnellement pas non plus comprendre pourquoi l'introduction de ces nouveaux insignes n'a pas été inspirée fortement ou totalement par ceux de l'armée ou des pompiers, où l'on connaît, comme chacun le sait, des insignes de fonction compréhensibles de haut en bas, de l'officier au simple homme de troupe. A Wohlen, où l'OPC représente un effectif de 1225 personnes, on a constaté après une longue discussion que l'on serait volontiers revenu aux anciennes pattes d'épaule (inscription: Protection civile) mais qu'il fallait alors que celles-ci comprennent une ligne supplémentaire indiquant le grade (par exemple: «CS-Sabri» ou «C-OPC»).

H. Cruisus, CS info OPC
Wohlen-Waltenschwil-Büttikon-
Uezwil

Non tutti sono entusiasti dei nuovi distintivi unificati, ma...

I distintivi di funzione si affermano «tuttavia»

Heinz W. Müller

Nel 1982, dopo lunghi pro e contra, furono introdotti i distintivi di funzione della protezione civile: la cosa non avvenne, per taluni ambienti di responsabili della protezione civile, senza problemi, dato che molti non hanno saputo trovare simpatici tali segni distintivi. Nel frattempo gli animi si sono qualche pò calmati. La Redazione della Protezione civile ha ritenuto propizio il momento per tentare un primo bilancio. Il risultato delle sue brevi indagini e ricerche: I distintivi della protezione civile sono andati a ruba ed hanno saputo affermarsi «tuttavia». Vi sono però ancora molti quadri, risp. organizzazioni della protezione civile che non portano i distintivi ufficiali, ma che, bensì, hanno creato distintivi - a parer loro più incisivi.

Il capo locale di Ingenbohl-Brunnen ha avuto per i distintivi un parere molto conciso e negativo. In risposta alla richiesta, apparsa nella *Protezione civile*, egli ha osservato quanto segue: «Nel caso d'intervento, i distintivi possono definirsi da insufficienti a inutilizzabili.» Anche il personale ha avuto reazioni negative o di rifiuto, essendo i distintivi «semplicemente incomprendibili». Il capo locale Girsberger è però un buon «Confederato»: pur essendo del parere che sarebbe stato meglio riprendere i distintivi, conosciuti, che portano i corpi antincendio, la polizia o l'esercito, ritiene che, nel senso di una soluzione globale svizzera, occorra, data la situazione, atte-

nersi o bene o male agli attuali distintivi di funzione.

Anche Alfred Friedrich, caposervizio trm a Sils, nutre poca simpatia per i distintivi: Il personale reagisce male, dato che i distintivi di funzione non sarebbero in ogni caso di facile «lettura». E inoltre: «Sorgono problemi in merito ai distintivi nel caso di esercitazioni comuni con l'esercito. Poiché praticamente nessun milite conosce i distintivi di funzione della protezione civile, capita spesso, durante le esercitazioni, che un milite, nonostante «l'ornamento delle spalline» dei caschi gialli, debba chiedere quale sia il capo locale». Alfred Friedrich è per una soluzione radicale: I distintivi della